



Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 8
Absents : 2
dont représentés : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Suffrages exprimés : 8

Date de la convocation
11/10/2022

Date de publication
26/10/2022

Séance du 18 octobre 2022 à 18h00

Le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, Mairie de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Anderhueber, Président.

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, J-P. BRINGARD, C. CANAL, C. CODDET, J. CHIPAUX, A. FESSLER, E. PARROT, L. BROS-ZELLER

Membres absents : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, D. VALLVERDU

Secrétaire de séance : E. PARROT

Décision du bureau n°2022-006

Objet : Demande de subvention - conseil municipal jeunes de Rougegoutte

Vu

- l'arrêté préfectoral n° 90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°043-2020 du 15 juillet 2020 portant délégations de l'assemblée au Président et au bureau,

Considérant

- la visite au Sénat du conseil municipal de jeunes de Rougegoutte le 9 novembre 2022 qui réunira 15 enfants et leurs 6 accompagnateurs,
- la demande de soutien financier à cette action introduit par la municipalité selon courrier du 22 juillet 2022,

Monsieur le Président sollicite des membres du bureau de se positionner sur cette demande.

Le bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas répondre favorablement à la demande de subvention relative à la visite du Sénat par le conseil municipal jeunes de Rougegoutte, cette demande ne revêtant pas d'intérêt communautaire.

Ampliation de cette décision sera adressée à :

- SGC Belfort 2 - Antenne Giromagny

Étueffont, le 30 novembre 2022,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Eric PARROT